

UTILISABLE PAR TOUS  
TOUT AU LONG  
DE LA VIE ACTIVE

... POUR SUIVRE  
UNE FORMATION

# CPF

LE COMPTE PERSONNEL  
DE FORMATION

## UN COMPTE INDIVIDUEL

DES DROITS ACQUIS TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE

POUR TOUS SALARIÉS DONT LE TEMPS  
DE TRAVAIL EST > À 50% DU TEMPS COMPLET

POUR LES SALARIÉS NON QUALIFIÉS  
ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

500€

PAR ANNÉE DE TRAVAIL

800€

5000€

DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND

8000€

## UN DISPOSITIF POUR SE FORMER

QUI OUVRE DES DROITS POUR

Bénéficier d'un accompagnement  
à laVAE (validation des acquis  
de l'expérience)

Acquérir une qualification  
(diplôme, titre professionnel, etc.)

Certifier un socle  
de connaissances  
et de compétences

Préparer les épreuves  
du permis de conduire

Réaliser  
un bilan de compétences

Créer ou reprendre  
une entreprise

## UN ACCÈS SIMPLE ET PRATIQUE

1 SE CONNECTER À  
[MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR](http://MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR)

2 ACTIVER SON CPF AVEC SON NUMÉRO  
DE SÉCURITÉ SOCIALE ET  
UNE ADRESSE MAIL VALIDE

3 CONNAÎTRE SON CRÉDIT EN EUROS  
ENREGISTRÉ SUR SON COMPTE

4 CHOISIR ET S'INSCRIRE  
À UNE FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF

5 UTILISER SES DROITS POUR PAYER  
LA FORMATION CHOISIE

## BON À SAVOIR



UN ABONDEMENT EST POSSIBLE  
SI LE COÛT DE LA FORMATION EST SUPÉRIEUR  
AU MONTANT DES DROITS ACQUIS.

POUR LES SALARIÉS



LE SALARIÉ CHOISIT QUAND ET COMMENT UTILISER SON CPF  
L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS IMPOSER D'UTILISER  
UN CPF POUR FINANCER UNE FORMATION



LE SALARIÉ DOIT DEMANDER UNE AUTORISATION  
D'ABSENCE POUR SE FORMER SUR SON TEMPS DE TRAVAIL.  
SA RÉMUNÉRATION RESTE INCHANGÉE.  
EN REVANCHE, SE FORMER SUR SON TEMPS LIBRE NE  
DONNE PAS DROIT À RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.